



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 7 juin 2021, à 20 h 15, à laquelle étaient présents :

Mme Adèle Beauregard, conseillère

MM. Michel Roy, maire  
Yves S. Bergeron, conseiller  
Martin Lefebvre, conseiller  
Jacques Loiselle, conseiller  
Dominik Pelletier, conseiller

126-06-21

### Regroupements municipaux – Comité-conseil

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a débuté sa démarche de réflexion sur les services municipaux à l'automne 2020;

CONSIDÉRANT QUE la participation citoyenne est importante pour favoriser une vision concertée du développement des municipalités et pour que ces mêmes citoyens fassent partie du processus de décision;

CONSIDÉRANT QUE cette participation active des citoyennes et citoyens permet de prendre conscience des problèmes méconnus par la transmission cohérente d'informations afin d'accroître la capacité d'agir collectivement pour le bien-être de tous et chacun;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a retenu les services-conseils du consultant M. Arnaud Warolin pour produire une étude d'opportunité sur les services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a annoncé le 17 décembre 2020 la mise en place d'un comité-conseil afin de porter une réflexion sur les services municipaux, principalement ceux de Ville-Marie et de Duhamel-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE cinq citoyens de la Ville de Ville-Marie et deux de la Municipalité de Duhamel-Ouest ont démontré un fort intérêt et ont participé activement à la réflexion des enjeux afin de trouver des pistes de solution pour chacun des milieux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent remercier les membres du comité-conseil pour leur précieuse collaboration pour tout le travail accompli à ce jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE REMERCIER le comité-conseil pour sa précieuse collaboration pour tout le travail accompli à ce jour.

D'APPUYER les membres du comité-conseil dans la poursuite de la démarche sur les regroupements municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE AUTHENTIQUE

Ce 9 juin 2021.

  
Michel Roy  
Maire

  
Martin Lécompte  
Directeur général et secrétaire-trésorier

La résolution prend effet à la fin de la réunion au cours de laquelle elle a été adoptée.